



Dette credit conso et forclusion

Par **fifa35**, le **08/11/2016** à **23:47**

Bonjour,étant donné que je n'est plus les documents me permettant de verifier ma dette envers une société de recouvrement et qu'il y a peut etre forclusion est ce a moi de prouver cette forclusion? et dans ce cas comment faire puisque je ne connais pas la date de mon dernier impayé ,ni meme la date exact de mon credit de l'epoque..?probablement c'etait en 2008 ou 2009 pour le credit et 2010 ou 2011 pour le dernier impayé ..par ailleur le tgi peut il me fournir la copie d'un jugement ou d'un titre executoir s'il a eu lieu...?merci pour votre reponse...

Par **Visiteur**, le **09/11/2016** à **08:30**

Bonjour,
essayez de demander en LRAR le décompte total; mais ils risquent fort de vous dire de demander à l'huissier... La forclusion démarre au 1er impayé et se décale dans le temps en fonction d'éventuels versements. Au regard des dates vous devriez être effectivement dans le cas de la forclusion ?